

# Sortie de la crise aux Halles

**E**mpêtré lui aussi dans des procédures juridiques, le dossier des Halles est en train d'évoluer. Une rencontre hier entre le secrétaire général de la préfecture de région chargé de Paris et le directeur de cabinet de Bertrand Delanoë a permis de travailler sur une solution de sortie de la crise pour le jardin des Halles. Il y a quelques semaines, la maire de Paris avait dû voter un avenant (une rallonge de 255 000 €) à l'architecte qui a imaginé le nouveau jardin, David Mangin. Après avoir constaté que son projet n'était pas réalisable pour des raisons techniques, il devait « corriger sa copie ». Cette rallonge a été sévèrement critiquée par les élus et

les associations opposés au projet. Leurs critiques ont trouvé de l'écho auprès du préfet de région, pour qui l'avenant est trop flou juridiquement. Il aurait aussi dû être mis en concurrence en raison de son montant et des nouvelles règles européennes. Au cabinet du maire, on prévoit déjà de « tronçonner le marché » et de mettre en concurrence les parties du dossier qui ne sont pas encore lancées. « C'est une hypothèse parmi d'autres, explique-t-on au cabinet du maire. nous y travaillons sérieusement mais, pour l'instant, rien ne nous dit que les règles européennes s'appliquent aux Halles. »